

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 23/03/2024 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à dix-huit heure trente minutes, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Date d'affichage 23/03/2024 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,
après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres en exercice: 8 Mme BARBELETTE, Mr DEMARQUET, Mr LAN, Mr LEPELTIER
Mme TROPÉE et Mme VANNIER.
Présents : 7 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 7
Excusé : Monsieur Michel LEBouc

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2024/13 Validation de la Subvention à l'ADMR Mélusine

Madame Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, présente la demande de subvention sollicitée par l'Association d'Aide au Domicile en Milieu Rural Association de MELUSINE pour l'année 2024.

Elle rappelle qu'en 2023, la commune de Laignelet comptait 1 220 habitants, soit une subvention à hauteur de $1\ 220 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 220.00 \text{ €}$.

Il précise que le montant de la subvention sollicitée pour 2024 est de 1.00 € par habitant comme chaque année depuis 2013.

Le nombre d'habitants retenu est 1 231 pour 2024, soit une subvention à hauteur de :
 $1\ 231 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 231,00 \text{ €}$

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 231,00 € à l'ADMR Association de MELUSINE pour l'année 2024.

Monsieur le Maire souligne que Mme VANNIER est la représentante de la commune au sein de cette association.

Les membres de la Commission administrative décident, à l'unanimité, des services apportés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 231,00 € à l'ADMR Association de MELUSINE pour l'année 2024. Ils émettent néanmoins le souhait que toutes les communes apportent une subvention à l'ADMR.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à mettre tout en œuvre pour l'application des décisions prises.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

